

Les femmes et la chose publique : chronique parlementaire fédérale

Autor(en): **Leuch-Reineck, A.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **13 (1925)**

Heft 220

PDF erstellt am: **20.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-258626>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les femmes et la chose publique

Chronique parlementaire fédérale

Une courte session d'automne a marqué la fin de la 26^{me} période de législature du Conseil National. Aucun nouveau sujet n'y a été abordé, car les élections apporteront sans doute des changements considérables d'opinions et de représentants dans les Commissions: aussi certains discours retentissants semblaient-ils destinés aux électeurs du 25 octobre plutôt qu'aux membres de la Chambre!

Au début, les deux présidents des deux Chambres ont rendu hommage à la mémoire des députés récemment décédés, MM. Wirz, conseiller aux Etats (Sarnen) et Bratschi, député socialiste, ainsi qu'à celle du Président du Tribunal Fédéral, M. Stooss.

Après le rapport de gestion de 1924, resté en suspens depuis la session d'été, quelques questions d'ordre économique ont donné lieu à d'intéressants échanges d'opinions.

Le demi-canton de Bâle-Campagne avait déposé une pétition demandant instamment le retour en arrière sur une décision du Conseil fédéral, qui a autorisé une Société de la Suisse orientale à exporter de l'énergie électrique en Alsace, faisant traverser ce petit canton agricole par 62 poteaux placés sur une base de 25 m² chacun. Bâle-Campagne a opposé à cette autorisation que l'intérêt public de cette conduite à haute tension n'était pas suffisant pour justifier l'expropriation forcée du terrain; que, non seulement cette ligne abîme le paysage, mais qu'elle nuit aux travaux agricoles, déjà si compliqués dans notre pays vallonné de rochers et de montagnes; l'industrie elle-même en pâtira parce que la force motrice, achetée à bas prix en Suisse, fera naître en Alsace une concurrence dangereuse pour l'industrie de la soie à Bâle. L'Assemblée fédérale, sans résoudre elle-même la question, ne se reconnaît pas le droit de revenir sur une décision dont la compétence appartient au Conseil Fédéral.

Deux mesures de protection prises pendant la guerre, sous le régime des pleins pouvoirs, doivent être maintenant réglées sur une base législative définitive. Lors de la grande pénurie de logements, les propriétaires d'immeubles avaient dû se soumettre à un contrôle des loyers et des locations. Cette pénurie ayant cessé, du moins sous sa forme aiguë, dans la plupart des villes suisses, le Conseil Fédéral a décidé de supprimer la protection des locataires, à partir du 1^{er} mai 1926 pour les appartements de trois pièces, et à partir du 1^{er} novembre 1926 pour les appartements plus petits encore. Certains députés ont salué cette mesure, persuadés que l'industrie du bâtiment se développera à nouveau lorsque les mesures restrictives auront disparu. D'autres, les socialistes notamment, prévoient le danger d'une forte élévation des loyers et d'une exploitation des locataires, dès que le marché des logements ne sera plus surveillé. Le Conseil Fédéral a accepté pour étude le postulat Baumberger, qui invite à édicter, pour les temps de pénurie de logements, des prescriptions réglant les conditions de location des appartements (c'est ce qui a eu lieu depuis 9 ans, mais sans base législative) et à encourager la construction en prêtant de l'argent sur des hypothèques de II^e rang.

La seconde question, infiniment plus importante, traite de l'approvisionnement de notre pays en blé. Depuis le régime des mesures extraordinaires, la Confédération régit encore actuellement l'achat et l'importation du blé étranger en Suisse, et verse au producteur indigène une prime sur le grain qu'il fait moudre en vue de la consommation. La question se pose aujourd'hui de savoir si cette institution, qui a donné de bons résultats, mais qui revient de fait à un monopole de l'Etat, doit être sanctionnée par un article constitutionnel nouveau, ou si l'Etat doit se retirer et laisser la place à la libre concurrence des commerçants?

Le parti socialiste préconise le monopole de l'Etat, par principe d'abord, puis parce qu'il espère maintenir par ce moyen le pain à plus bas prix que si la spéculation privée s'en mêle. Ses rapporteurs ont attiré l'attention sur le grand danger du monopole privé, du « trust » des importateurs, qui chercherait sans doute à dominer le marché de notre aliment le plus indispensable. Pour une fois les paysans ont lié partie avec les socialistes! mais ils se préoccupent moins du blé importé que du devoir de la Confédération d'encourager la culture du blé indigène, et de la garantie qu'elle leur fournit de pouvoir écouler leurs récoltes à un prix rémunérateur. Ils se sentent mieux à l'abri de la concurrence étrangère, si c'est l'Etat qui régit à lui seul l'importation des céréales.

L'opposition est venue des représentants du commerce et de l'industrie ainsi que des rangs des fédéralistes. Ces députés opposent à cette solution les avantages de la libre concurrence qui développent mieux l'initiative et l'activité individuelles, et ils insistent sur les dangers de l'étatisme généralisé, comme sur les risques que font courir à la population entière des négociateurs peu habiles, s'ils agissent au compte de la Confédération.

Grâce à l'alliance socialiste-paysanne — une alliance d'intérêt momentané, rien de plus — le principe du monopole l'emporte au vote par 124 voix contre 50.

Cette majorité a également refusé de séparer la question en deux articles constitutionnels, et de proposer à la votation populaire, d'une part l'encouragement à la culture du blé, et d'autre part la cession du monopole de l'importation à l'Etat. Il reste à savoir si le Conseil des Etats acceptera la jonction de ces deux questions de nature si différente en un seul article constitutionnel, ou s'il maintiendra son propre point de vue de les présenter à la votation en articles distincts.

Nous sommes heureuses de mentionner, en terminant, que notre politique extérieure a de nouveau fait un petit pas en avant vers la paix mondiale, par la ratification par les Chambres de traités d'arbitrage pour les différends qui pourraient s'élever entre la Suisse d'une part, la France, la Belgique et la Pologne d'autre part. Espérons que cet exemple d'une politique pacifiste sera suivie toujours davantage surtout par les grandes nations.

A. LEUCH-REINECK.

* * *

Notre collaboratrice est beaucoup trop modeste en ne mentionnant pas l'événement qui s'est produit au cours de cette session des Chambres, et qui la touche de très près: l'Assemblée fédérale a en effet élu comme juge au Tribunal Fédéral, en remplacement de M. Stooss décédé, M. Georges Leuch, juge cantonal à Berne, et mari de notre collaboratrice.

Tous les lecteurs du *Mouvement*, qui apprécient si vivement les chroniques parlementaires, toujours si claires, impartiales et documentées de M^{me} Leuch; tous les suffragistes qui la connaissent comme présidente de la Section de Berne et trésorière de l'Association suisse; tous les féministes pour lesquels M^{me} Leuch a fait constamment centre d'informations, de renseignements, de démarches... et d'hospitalité! dans la ville fédérale, se joindront certainement à nous pour lui exprimer nos meilleures félicitations, ainsi qu'à son mari. Celui-ci, suffragiste fervent et convaincu, à l'accueil cordial et bienveillant, nous est souvent venu en aide, tant par la propagande qu'il a faite pour nos idées

que par les avis d'ordre juridique qu'il a constamment tenus à notre disposition : aussi sommes-nous très fières que le nouveau juge fédéral, qui est l'objet, jeune encore, d'une distinction si flatteuse, soit l'un des nôtres, et honore ainsi la cause du suffrage féminin. Et c'est de tout cœur que nous souhaitons à M. et M^{me} Leuch la bienvenue en Suisse romande.

LE MOUVEMENT FÉMINISTE.

Lettre de Roumanie

Peu de pays ont eu une conscience plus nette de la nécessité d'adopter une politique sociale et ont fait en si peu d'années de tels progrès dans le développement des œuvres d'assistance. La Roumanie en dehors des sociétés pour la protection des nourrissons, des accouchées, en dehors des écoles maternelles, des écoles d'aveugles, de sourds-muets, de rééducation, en dehors des cantines et des colonies scolaires qui envoient chaque année des centaines d'enfants aux eaux, à la montagne ou à la mer, donne en ce moment un exemple unique de réveil social par le fait que, grâce à l'effort fourni par cette merveilleuse et vigoureuse classe paysanne, 10.000 écoles primaires sont en train de se construire, grâce au denier des villageois, propriétaires aujourd'hui d'une grande partie de la terre et qui se rendent compte que, devant remplir un rôle social, ils ont le devoir de préparer leurs enfants comme des éléments utiles au service de la patrie, et font tous les sacrifices pécuniaires dans ce but.

Voilà donc comment la grande loi sociale de l'expropriation qui a été une révolution pacifique dont on n'a pas mesuré suffisamment l'importance dans le monde, se dévoile maintenant comme une magnifique manifestation de réveil de la conscience publique. Voilà comment le sacrifice, noblement consenti par les uns, s'épanouit en une floraison de renaissance morale. Socialement parlant, un jeune pays qui, après les épreuves d'une terrible guerre, quand l'égoïsme naturel reprend le dessus, trouve assez de hauteur et de force d'âme pour librement, sans agitation dangereuse, sans protestations violentes, déposséder les uns de 5.850.616 hectares au profit des autres, et trouve en lui la

force d'acquitter la somme de 4.493.160.100 lei en bons pour le terrain exproprié sans aucune aide financière de l'étranger, ce pays-là a le droit d'être fier de sa classe dirigeante qui vient de donner un grand exemple de solidarité sociale.

Ce qui résulte de ce grand bouleversement qui, du jour au lendemain, a enrichi les uns et appauvri les autres, c'est que malgré les erreurs d'une législation incomplète et de la dépression économique que fatalement a provoqué un si radical changement, c'est que cela a suscité un admirable réveil des énergies ; les uns se sont mis au travail comprenant que le temps de la vie facile était passé, et les autres qui, jusque-là, végétaient, sont sortis du sommeil léthargique, entrevoyant enfin les larges horizons qui s'ouvrent devant eux. Voilà comment, dans l'ordre moral, il n'y a pas de déchet, il n'y a pas de sacrifices inutiles, la vie devant être un admirable chaînon de bonté, de fraternité et de solidarité nationale, sociale et humaine.

La Roumanie moralement sort grandie des épreuves de la guerre qu'elle a vaillamment supportée, et de la crise sociale qu'elle a su surmonter en toute générosité.

Aussi croyons-nous que nos détracteurs devraient être un peu plus indulgents ayant en vue les sacrifices faits par nous pour la cause générale de sécurité sociale. Si l'ordre en Europe a pu être maintenu, c'est aussi, ne l'oublions pas, grâce au bon sens du peuple roumain.

Princesse Alexandrine CANTACUZÈNE.

N. D. L. R. — Nous avons reçu d'autre part communication d'une intéressante proposition faite par la princesse Cantacuzène (qui est, comme on le sait, vice-présidente du Conseil National des Femmes roumaines et vice-présidente également du Conseil International des Femmes), concernant les orphelins de guerre. Il s'agirait de créer un foyer commun, des colonies scolaires internationales, qui s'occuperaient de réunir les orphelins de guerre des deux sexes, de tous les pays, en différents groupes, et qui, passant leurs vacances ensemble, formeraient déjà une petite famille internationale, d'où naîtraient plus tard les accords qui doivent radicalement changer les bases de notre vie sociale et politique. Ce problème pourrait même n'être pas envisagé exclusivement pour les orphelins de guerre, mais aussi pour le rapprochement des veuves et des invalides, et la princesse Cantacuzène insiste tout spécialement sur le grand rôle que les femmes éducatrices dans l'âme, seraient appelées à jouer dans ces circonstances particulièrement délicates. C'est là assurément une idée très généreuse, si son application immédiate peut paraître encore difficile.

Une femme poète et philosophe

M^{me} Louise Ackermann (1813-1890)

Depuis qu'il est question d'émancipation féminine, on a tant reproché à la femme d'être incapable de s'élever aux hautes spéculations de la pensée humaine, qu'il n'est peut-être pas sans intérêt de retourner à l'œuvre fortement pensée de Louise Ackermann, ne serait-ce que pour fournir aux lectrices du *Mouvement Féministe* un argument à opposer à ceux qui méconnaissent la femme de science, la femme philosophe, et croient l'être féminin incapable de s'élever à la sagesse antique à la manière des Sénèque, des La Bétie ou des Renan.

Et notre argument ne date pas de l'époque moderne des M^{me} Curie ou des Marie Lenéru ; il est du temps où les revendications féministes ne s'étaient encore nullement manifestées en Europe, et où elles eussent fort étonné une M^{me} Ackermann, qui, dans deux années bien brèves de parfait bonheur conjugal, laissa toujours ignorer à son mari qu'elle faisait des vers.

Nous voudrions mettre sous les yeux de nos contradicteurs le portrait si énergique par Léon Ostrowski d'une M^{me} Ackermann septuagénaire, comme l'a définie M^{lle} Read, « du grand poète au front superbe, aux somptueux cheveux blancs, aux yeux pénétrants », qui domine aujourd'hui encore tous les fidèles du salon de Louise Read ; le regard sombre rayonne d'intelligence ; le front est plissé de rides qui témoignent de la

concentration coutumière de l'énergie virile, et la bouche, malgré des plis sévères, a quelque chose d'affectif révélant moins le penseur que la femme.

Louise Choquet naquit à Paris le 2 novembre 1813 ; mais son père malade se retira à la campagne ; la fillette y vécut beaucoup en solitaire et en communion avec la nature. Dans une courte notice autobiographique, intitulée *Ma Vie*, éditée avec ses œuvres complètes, M^{me} Ackermann, vieillie, racontait son enfance : « Mes meilleurs moments étaient ceux que je passais dans un coin du jardin, à regarder s'agiter les mouches, les fourmis et les autres insectes, les cloportes surtout. Je me sentais une sympathie toute particulière pour cette bête, laide et craintive. J'aurais voulu, comme elle, pouvoir me replier sur moi-même et me dissimuler. De ce commerce, il m'est resté une grande tendresse pour ce qui a vie. » Son enfance fut triste, entre une mère de caractère difficile, un père malade, de goûts particuliers, et deux sœurs cadettes de tempérament autre. « J'étais sauvage et concentrée ; les rares caresses m'étaient insupportables ; je leur préférais cent fois les rebuffades. ... Quant aux enfants de mon âge, je les évitais, ne sachant ni jouer, ni me défendre. ... » Elle trouva de grandes jouissances dans la lecture et note, parmi ses éternelles d'enfant, un Corneille qui fut une de ses joies les plus vives ! Entre son père voltairien et sa mère dévote, la fillette fut amenée à réfléchir de bonne heure sur les thèmes métaphysiques, passant tour à tour par une crise religieuse intense lors de sa première